

Le 11 décembre 2023 à 20h30, le Conseil municipal, convoqué de façon ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne Cesses, maire.

La séance a été publique.

Présents :

- Mesdames : Evelyne Cesses, Marie-Josée Metche, Marie Solange De Perthuis, Celine Lannes, Chantal Jalabert, Corinne Laffon
- Messieurs : Jean-Paul Ribault, David Parker, Jean-Pierre Loup, Rémy Boyer, Eric Lauth

Procurations :

- Mme Sandrine Durand donne procuration à M. David Parker
- Mme Lucie Gallois donne procuration à Mme Evelyne Cesses
- M. Jean-Marc Allieux donne procuration à Mme Chantal Jalabert
- Mme Laurence Holderle donne procuration à Mme Marie-José Metche



Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2023	3
Désignation du secrétaire de séance	3
DÉLIBÉRATIONS	3
1. Délibération pour instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	3
2. Décision modificative n°4 budget communal pour travaux d'investissement à l'église de Roques	4
3. Délibération pour adhésion de la commune au syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage	4
4. Délibération Reprise de concessions aux cimetières de Bourg et Roques en état d'abandon	5
5. Délibération pour le marché ALAE 2023	5
QUESTIONS DIVERSES	7
Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables	7
Permis d'aménager nouveau cimetière	8
Points divers	8

Dr 

La séance est ouverte à 20h40.

Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2023

Mme le Maire commence en proposant d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Concernant la délibération de répartition du produit des concessions des cimetières de Bourg et Roques entre le budget communal et de budget CCAS, M. Parker souhaite ajouter une modification sur son intervention.

- Monsieur Parker : « Combien représentent les concessions sur une année ? »
- Mme le Maire : « Les concessions sont autour de 460€ et en moyenne il y a 3 à 4 demandes par an. Donc 1500 € par an. »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire désigne un secrétaire de séance : M. David Parker.

DÉLIBÉRATIONS

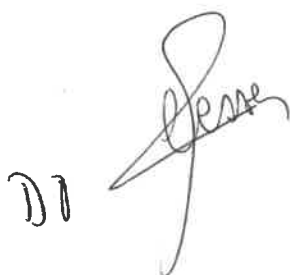
1. Délibération pour instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Suite au conseil municipal précédent et à la discussion sur la prime de pouvoir d'achat, Mme le Maire propose de voter la prime sur un montant basé sur 30 %.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2 (M. Parker et Mme Durand regrettent le choix arbitraire du montant de 30%)
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13



2. Décision modificative n°4 budget communal pour travaux d'investissement à l'église de Roques

Mme le Maire donne la parole à Mme Jalabert.

Mme Jalabert rappelle que lors de l'élaboration du budget en mars 2023, un budget de 16 000 € avait été prévu pour les travaux de rénovation de l'église de Roques. Mme le Maire explique que suite à des travaux supplémentaires et urgents, un dépassement d'environ 3 500 € doit être validé par le conseil. Le montant des travaux s'élève maintenant à 19 440,43 €.

M. Ribault précise que la rénovation d'un bâtiment peut toujours comporter des surprises.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

3. Délibération pour adhésion de la commune au syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage

Mme le maire rappelle que cette compétence a été rendue par Terres du Lauragais. M. Ribault explique que seules huit communes sont impactées par cette compétence. Mme le maire demande si les conseillers ont pris connaissance des documents et des montants indiqués.

Mme Lannes demande si la commune devra moins d'argent à l'intercommunalité ? Mme le Maire répond que non. La somme est reversée à la commune. Ainsi Bourg Saint-Bernard va payer à la place de Terres du Lauragais.

M. Lauth précise que l'objectif pour l'intercommunalité est d'éviter de subir l'augmentation annuelle des coûts. Ce sera désormais la commune qui payera l'augmentation. M. Ribault ajoute que cette augmentation annuelle est liée à l'augmentation du nombre d'habitants. Mais la cotisation par administré a baissé en 2023 (2,3 €).

M. Lauth souhaite savoir combien de temps prendra la dépollution du site ? M. Ribault répond que la date actuellement choisie est 2030. Mais si la Préfecture s'aperçoit que le site est encore pollué, elle peut décider de continuer après 2030.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0

- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Mme le Maire rajoute qu'il faut nommer un délégué titulaire et un suppléant. M. Ribault se propose comme délégué et M. Loup comme suppléant. Le conseil approuve à l'unanimité.

4. Délibération Reprise de concessions aux cimetières de Bourg et Roques en état d'abandon

Mme le Maire explique qu'une étude a été effectuée pour connaître, depuis le début du cimetière (1865), les concessions à l'abandon. Elle donne la parole à Mme Jalabert, responsable du projet.

Mme Jalabert rappelle qu'il s'agit d'inventorier les concessions abandonnées ou en mauvais état. Ce travail étant fait, il faut maintenant lancer la procédure auprès des familles. Celle-ci va durer un an.

Suite à une question de M. Parker, Mme le Maire indique que le recensement a dénombré 35 concessions au Bourg et 8 à Roques.

Mme Jalabert rappelle que la commune est responsable si un problème arrive.

Mme Lannes demande des précisions sur le délai d'un an. Mme le Maire répond qu'il faut du temps pour retrouver les familles et attendre qu'elles se prononcent sur le devenir de leur concession.

Mme de Perthuis demande ce que vont devenir les corps des concessions reprises ? Mme le Maire indique que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant et sera étudié dans un an.

Mme Lannes souhaite savoir si c'est le cabinet qui effectuera les recherches ? Mme le Maire répond par la positive.

Mme Lannes demande ce qui va se passer une fois que la mairie aura récupéré les concessions après le délai d'un an ? Mme le Maire indique que les concessions seront communales et pourront être réutilisées.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

5. Délibération pour le marché ALAE 2023

Mme le Maire rappelle que la garderie a lieu tous les matins, midi et soirs. Le marché 2023 s'élevait à 53 437 €. Pour 2024, le montant sera plus élevé suite à l'augmentation de la masse salariale des intervenants, 60 548,10 €. Elle demande aux conseillers s'ils ont lu les documents fournis. Elle précise également que les sommes affichées correspondent à la participation communale.



Madame le Maire demande au Conseil de voter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2 (Mme Durand et M. Parker)
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

Mme le Maire demande la raison de ces abstentions. M. Parker précise que l'intitulé de la délibération concerne "le marché ALAE 2023" et le vote a été effectué sur le montant du marché 2024. Mme le Maire confirme l'erreur. Elle précise qu'il s'agit juste d'une erreur dans l'intitulé de la délibération. Le conseil doit voter le marché 2024.

Madame le Maire demande au Conseil de revoter :

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'D. M. Parker', is located in the bottom left corner of the page.

QUESTIONS DIVERSES

Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables impose aux communes de faire une liste des projets pour fin de l'année. Mme le Maire indique que la loi impose un débat en conseil. Elle donne la parole à Mme Laffon.

Mme Laffon explique qu'un groupe de travail a été créé et qu'elle a assisté à différentes réunions. Elle présente un diaporama succinct qui reprend les grandes idées de la loi afin de pouvoir lancer le débat. Le but est donc de faire une étude afin de recenser les projets municipaux pouvant entrer dans la zone d'accélération. Deux projets sont ressortis : l'installation de panneaux photovoltaïques à l'AVAT et à l'école.

Mme Lannes demande si le projet de l'Avat consiste à revendre ou à autoconsommer la production ? Dans ce projet, il s'agit de revendre.

Mme Laffon précise que le projet de panneaux sur le lac n'est pas concerné, comme les projets des particuliers. Elle complète en indiquant que le calendrier est très serré : délibération du conseil en janvier 2024. Mais il faut avant effectuer une concertation avec la population. Des flyers seront distribués et un registre sera mis à disposition à la mairie. Un débat a eu lieu à Terres du Lauragais le 28 novembre 2023. L'intercommunalité n'a pas la compétence, mais elle doit faire une synthèse de tous les projets des communes et l'adresser à la Préfecture.

Mme le Maire ouvre le débat pour définir une zone. Certains conseillers proposent d'ajouter à la liste le gymnase, le parking du terrain de foot Alain Boyer, l'ancien terrain de foot à côté de l'école. Mme le Maire préfère rester sur les deux bâtiments cités initialement, notamment à cause des ABF (architectes des Bâtiments de France).

Mme Lannes propose d'utiliser l'application City Hall pour gérer le registre.

Mme Laffon précise que la loi n'apporte aucune aide financière, mais garantit un traitement rapide des dossiers. Mme le Maire rajoute que la France est en retard sur ce type de dossier et que nous sommes pressés par l'Europe.

M. Lauth indique que cette loi doit permettre l'accélération des énergies renouvelables. Il est favorable à mettre le plus de zone possible. C'est dans l'intérêt de la commune de pousser ces projets.

M. Boyer considère pour sa part que la discussion est inutile. Il s'agit d'une coquille vide, car il n'y aura pas de subvention. Il s'agit d'une loi pour faire avancer plus vite les projets de grandes envergures.

Mme Laffon rappelle que certaines communes ont décidé de mettre l'ensemble de leur commune dans la zone. Elle enverra les documents détaillés à tous les conseillers pour lecture.

Mme le Maire conclut en rappelant que le conseil débattera de ce sujet une nouvelle fois en janvier. Elle reste tout de même sur l'idée de déclarer uniquement l'Avat et le groupe scolaire. Elle préfère ne pas organiser de réunion publique, mais plutôt informer la population par flyer et mettre en place un registre à la mairie (site web et registre papier), car la loi prévoit que les modalités sont librement définies par la commune.



Permis d'aménager nouveau cimetière

Mme Jalabert explique le projet. Elle demande si les conseillers ont lu le document. Elle précise que l'extension sera dans le périmètre des ABF. L'architecte des ABF a donné son accord au projet. Le dépôt du permis d'aménager se fera la semaine prochaine.

Mme De Perthuis demande combien de concessions seront créées ? L'extension permettra à terme de créer 53 concessions double, 59 concessions simple et 13 cavurnes.

L'actuel columbarium est complet. Il peut être agrandi. Mais une recherche serait nécessaire afin de trouver un columbarium ressemblant.

Mme Jalabert ajoute que la commune ne possède pas d'ossuaire et que cela est obligatoire. Elle demande donc la création d'un ossuaire dans l'ancien cimetière.

Points divers

- Mme le Maire rappelle que le goûter des aînées aura lieu dans 10 jours. La présence des conseillers est importante.
- La mairie sera fermée du 26 au 29 décembre.
- Une galette des vœux sera organisée le vendredi 19 janvier à 20h30 avec les associations, le corps enseignant, le LEC et les commerçants - artisans.
- M. Ribault rappelle qu'un bulletin municipal sortira mi-décembre. La mise en page est actuelle en cours, puis la commission communication effectuera une relecture finale.
- M. Ribault a eu un entretien avec le département du Tarn qui propose de créer une voie cyclable le long de l'autoroute entre le lac de la Balermie et Castres. Une première réunion aura lieu le 19 décembre. Deux projets sont en cours étude. Néanmoins, il est prévu une participation de 25% des communes. De plus, les projets traversent des parcelles privées. Il faudra donc l'accord des agriculteurs.
- M. Ribault fait un compte-rendu sur l'installation et l'inauguration des trois composteurs collectifs. Quatre personnes y ont assisté.

Le prochain conseil aura lieu en janvier 2024. La date n'a pas encore été fixée.

La séance est levée à 21h56.

